



RAPPORT ANNUEL

2016

Union Mutualiste Retraite

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS - [5]

GOUVERNANCE - [7]

Le Conseil d'administration - [7]

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés - [8]

LES CHIFFRES CLÉS - [8]

LES ÉVÈNEMENTS - [9]

FAITS MARQUANTS - [10]

Entrée en vigueur de Solvabilité 2 - [10]

Mise en place d'un service Relation Adhérent - [10]

Contexte économique et gestion des placements - [12]

FOCUS PRODUITS - [14]

Corem - [14]

Corem Sérénité - [16]

Produits de branche 20 (actif général de l'UMR) - [17]

COMPTES SOCIAUX - [20]

Bilan - [21]

Compte de résultat 2016 - [24]

ANNEXE - [26]

Liste des membres du Conseil d'administration - [26]

Avant-Propos

Pour l'UMR, 2016 témoigne d'une belle résilience de notre mutuelle qui s'appuie sur :

- de bons résultats de la gestion d'actifs, dans un environnement de taux d'intérêt très bas pénalisant tous les gestionnaires d'épargne,*
- une collecte de cotisations honorable, dans un contexte très dégradé de commercialisation,*
- une décision du Conseil d'administration sur la couverture des engagements discutée et acceptée par l'Autorité de Contrôle (ACPR),*
- des perspectives de revalorisation de la rente R1 prometteuses pour les années à venir.*

Mais au-delà des données chiffrées, c'est notre volonté de nous inscrire dans l'avenir qui doit être signalée. Ceci par la mise en œuvre d'un projet d'entreprise porteur d'espoir « Relation Adhérent ». Toute la structure a fait le choix de se mobiliser pour optimiser une qualité de service déjà très appréciée en adoptant, en particulier, une démarche proactive auprès de nos adhérents.

La complexité de la période actuelle le justifie, certes par la baisse des taux et de la rentabilité de l'épargne, mais aussi par une année 2017 fiscale « blanche » dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre du prélèvement à la source qui constitue une opportunité pour chacun d'entre vous de faire le point sur son épargne retraite. Cette ambition est associée également à un projet de transformation numérique et à une nouvelle identité visuelle institutionnelle.

De nouveaux ajustements réglementaires complétant les dispositions Solvabilité 2, prenant en compte la dimension long terme de notre activité sont attendus en 2017 en déclinaison de la loi SAPIN 2. Ils nous permettront de mieux intégrer la volatilité des marchés dans le pilotage de votre régime de retraite supplémentaire.

Fort de ces différents éléments, nous pourrions afficher de nouvelles orientations stratégiques majeures.

Se donner les moyens de rebondir, se projeter sur des perspectives de reprise d'activité afin de laisser derrière nous ces difficiles dernières années, sont les choix que nous avons faits, partagés et accompagnés par nos collaborateurs.

La dynamique engagée consolidera notre bilan, notre sens des responsabilités, notre crédibilité. Elle est gage d'un espoir raisonné et raisonnable.

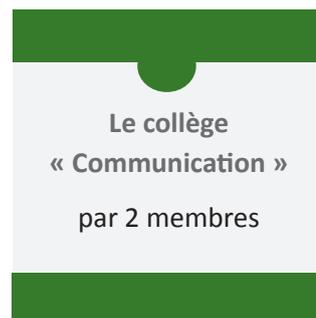
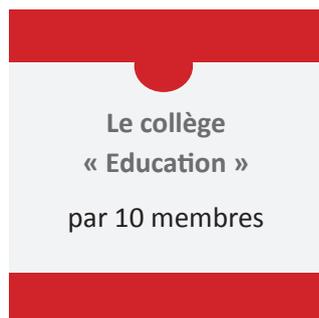
Alain HERNANDEZ
Président de l'UMR

Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration et son évolution

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste Retraite est composé de 18 membres. Il reflète l'identité du sociétariat de l'UMR.

6 collèges y sont représentés :



Les membres du Conseil d'administration de l'Union, dont la liste figure en annexe, sont élus parmi les délégués de l'Assemblée générale pour une durée de six ans. Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les deux ans.

Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs

Conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'Assemblée générale de l'Union Mutualiste Retraite a décidé, lors de sa réunion ordinaire du 25 juin 2015, d'attribuer pour l'année 2016 au Président de l'Union des indemnités exceptionnelles nettes correspondant au plafond de la Sécurité Sociale (38 616 € en 2016), en raison des attributions permanentes qui lui sont confiées.

Pour l'exercice 2016 et pour l'ensemble des membres du Conseil, des frais ont été pris en charge pour un montant de 32 376 €.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés

L'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 a transposé en droit français les nouvelles obligations de notification en matière de gouvernance à la charge des organismes relevant de la réglementation dite « Solvabilité II ».

Conformément à l'article L211-13 du Code de la mutualité, chaque organisme relevant de cette réglementation doit disposer d'au moins deux dirigeants effectifs.

L'article L 211-12 du Code de la mutualité prévoit également les quatre fonctions clés suivantes : la fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité et la fonction audit interne.

Conformément à ces dispositions, et notamment l'article L.211-13 du Code de la mutualité, l'UMR a désigné le Président, Monsieur Alain HERNANDEZ et le Directeur Général, Monsieur Paul LE BIHAN, en tant que dirigeants effectifs de l'Union.

Sur le fondement des mêmes dispositions, les fonctions clés ont été réparties de la façon suivante :

- ▶ Madame Hélène QUEAU, Directrice des Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « gestion des risques »
- ▶ Madame Caroline SALAUN, Responsable conformité, est responsable de la fonction « vérification de la conformité »
- ▶ Monsieur Stéphane DORCHIES, Président du Comité d'audit et des comptes, est responsable de la fonction « audit interne »
- ▶ Madame Hélène QUEAU, Directrice des Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « actuarielle »

Chiffres clés - UMR

Quelques chiffres clés...

Au 31 décembre 2016, l'Union Mutualiste Retraite gère, pour le compte de :

▶▶ 397 515 adhérents



les régimes de retraite



Corem



Corem co



R1



R3

UMR

La garantie décès



Corem
Sérénité



78 collaborateurs



71 959 courriers/mail reçus



39 115 appels traités



**234 024 actes validés
dans l'outil informatique
(dont environ 64 000 créations
d'espaces personnels)**

► **8,9 Mds d'€ d'actifs gérés par l'UMR**

La quote-part des placements de l'UMR correspondant aux engagements pris envers les sociétaires est de 96 %*.

Les événements

le 31 mars 2016

Conseil d'administration** : préparation de l'Assemblée générale – validation des différents rapports de l'année 2015.

en avril 2016

Envoi des attestations fiscales et relevés de droits + dialogue n° 22 (pour informer les sociétaires des résultats de l'année écoulée et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale).

le 30 mai 2016

Conseil d'administration** : Détermination des valeurs d'acquisition des points, politique de revalorisation des rentes ...

du 30 mai au 20 juin 2016

8 réunions régionales organisées

En préparation de son Assemblée générale, l'UMR organise des réunions régionales auxquelles chaque mutualiste est invité. Ces réunions annuelles permettent à l'UMR de mieux connaître les attentes de ses sociétaires et de répondre en direct à leurs questions.

Pour toucher un plus grand nombre de sociétaires, l'UMR propose désormais une réunion d'informations virtuelle diffusée sur l'espace personnel des adhérents en ligne (www.mon-complement-retraite.fr). Les sociétaires y ont participé en posant leurs questions en ligne.

le 22 juin 2016

Conseil d'administration** : Election du Président et des Vice-Présidents.

le 22 juin 2016

Assemblée générale

le 14 octobre 2016

Conseil d'administration** : Echanges sur la gouvernance et validation du rapport ORSA.

le 13 décembre 2016

Conseil d'administration** : essentiellement projet de budget 2017 – validation des politiques dans le cadre de la réglementation « Solvabilité II ».

en décembre 2016

Envoi des échéanciers 2017 + dialogue n°23 (pour informer les sociétaires des principales décisions prises par leurs délégués, en leur nom, notamment en ce qui concerne les modalités de fonctionnement des compléments retraite et de la garantie décès).

* Cette quote-part est définie par les articles L 212-16 et R 212-10 du Code de la mutualité.

** Le Conseil d'administration de l'UMR s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2016 : le taux de participation moyen au Conseil d'administration sur cet exercice est de 70 %.

Entrée en vigueur de Solvabilité 2

La directive Solvabilité 2 est entrée en vigueur au 01/01/2016. Pour mémoire, cette directive est structurée en trois piliers. Au 31/12/2016, la situation de l'UMR au regard de cette réglementation se présente comme suit :

Pilier 1 : exigences quantitatives

Pour rappel, le collège de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), réuni mi-janvier 2016, a autorisé l'UMR à appliquer des mesures spécifiques prévues pour les activités de long terme comme la retraite :

- ▶ Une déduction transitoire sur les provisions techniques (régimes R1 et Corem),
- ▶ Les dispositions sur le risque sur actions fondées sur la durée (régime Corem).

En contrepartie, l'ACPR a demandé à l'UMR qu'elle communique de manière claire, précise et transparente auprès des adhérents sur ces mesures, notamment sur l'introduction de l'article 22-2 dans le règlement Corem, explicitant les mesures éventuelles de baisse de la valeur de service du point qu'il serait nécessaire de décider en cas de conditions économiques exceptionnelles et durables.

La communication a été faite, selon leurs souhaits.

Au 31/12/2016, l'application de cet article ne nécessite aucune mesure particulière de baisse de la valeur de service du point Corem.

Piliers 2 et 3 : gestion des risques et information prudentielle

L'UMR se préparait déjà depuis plusieurs années à cette nouvelle réglementation. En 2016, les équipes de l'UMR ont répondu aux nouvelles exigences :

- ▶ Ecrire et faire valider par le Conseil d'administration les différentes politiques souhaitées dans le cadre de Solvabilité 2
- ▶ Fournir les nouveaux reporting prudentiels, aux dates demandées et selon le format souhaité,
- ▶ Ecrire un premier projet de rapports narratifs à destination de l'ACPR et du Public (respectivement Rapport régulier au contrôleur et Rapport sur la solvabilité et la situation financière). Ces rapports très détaillés décrivent à la fois le système de gouvernance des risques mis en place dans le cadre de Solvabilité 2 ainsi que la manière dont les exigences prudentielles sont respectées. Le rapport relatif à l'exercice 2016 sera disponible sur le site internet www.corem.com à compter du 19 mai 2017.

Par ailleurs, l'UMR est toujours en discussion avec l'ACPR quant à la désignation de la fonction clé Audit et au cumul des fonctions clés Gestion des Risques et Actuarielle. Il est à noter que le titulaire de la fonction vérification de la conformité a changé fin 2016.

Mise en place d'un service Relation Adhérent

Nous avons, en premier lieu, travaillé afin de définir « Notre ambition » :

"accompagner chaque sociétaire, par des services et des conseils adaptés, tout au long de la construction et de la gestion de son épargne retraite."

De ce fait, il nous a semblé important de revoir l'organisation opérationnelle de l'UMR, afin de pouvoir décliner pleinement cette ambition en missions concrètes et placer nos sociétaires au cœur de nos actions.

Le projet Relation Adhérent a été initié dès début février 2016, les objectifs étant de :

- ▶ Etablir un diagnostic de la situation existante sur les trois services en contact avec nos adhérents ;
- ▶ Réfléchir à une organisation cible, permettant de parfaire la relation avec nos sociétaires ;
- ▶ Prendre les décisions en conséquence en Comité de Pilotage ;
- ▶ Etablir la feuille de route pour le déploiement, l'objectif étant d'être totalement opérationnel à partir de septembre 2017.

Le Comité de Pilotage était composé de deux administrateurs, de deux collaborateurs des services concernés ainsi que de deux directeurs.

Afin de nous accompagner dans la démarche en quatre points présentée ci-dessus, le cabinet Colorado, spécialisé dans l'expérience client, a été retenu suite à un appel d'offres.

Les travaux se sont déroulés de février à avril, ponctués par trois Comités de Pilotage, dont le dernier s'est tenu le 19 avril 2016.

Tout au long de cette démarche, nos collaborateurs ont été sollicités. Les sociétaires ont également été interrogés lors de deux réunions qui se sont déroulées à Nantes et à Paris.

Dans sa séance du 2 mai 2016, le Conseil de Direction a validé les préconisations présentées par le Comité de Pilotage.

Préconisations du Comité de Pilotage, validées par le Conseil de Direction

- ▶ Création d'un service Relation Adhérent, regroupant téléconseillers, conseillers mutualistes et gestionnaires retraite, placé sous la direction de la DGA Gestion et Finances de l'UMR ;
- ▶ Organisation autour d'un socle commun de compétences et de compétences spécifiques (poly-compétence) ;
- ▶ Organisation à déployer pour le 01/09/2017 ;
- ▶ Les campagnes d'appels sortants s'appuieront sur des compétences spécifiques ;
- ▶ Le traitement des réclamations fait partie de la Relation Adhérent.

L'UMR a donc présenté le projet aux Instances représentatives du personnel afin de recueillir leur avis. L'avis a été rendu le 30 août 2016. Il a permis de commencer le déploiement, avec la mise en place de divers ateliers associant systématiquement les collaborateurs concernés.

Des actions de formation ont également été effectuées afin de travailler la poly-compétence des collaborateurs. Ce processus est toujours en cours à ce jour.

Par ailleurs, il a été décidé d'investir dans de nouveaux outils permettant d'optimiser notre relation adhérent :

- ▶ Mise à jour de notre téléphonie ;
- ▶ Mise en place d'un outil de dématérialisation des documents ;
- ▶ Mise en place d'un outil dit « CRM » afin de répertorier l'ensemble des relations (téléphone, mails, courriers, site internet) avec nos adhérents et gérer les flux quotidiens.

Le Comité de Pilotage a suivi le déploiement tout au long du 2ème semestre 2016 et s'est réuni, pour la dernière fois, en janvier 2017.

Le recrutement de la responsable de service a été effectué et Mme Karine Charbonneau nous a rejoint le 16 février 2017.

Contexte économique et gestion des placements

Au 31 décembre 2016, l'UMR gère, pour le compte de ses adhérents, un patrimoine de 8,9 Mds d'€ (actifs financiers au bilan comptable) afin d'allier sécurité et rendements réguliers. 2016 a été une année très satisfaisante pour les placements de l'Union. Les rendements comptables 2016 des régimes sont de 4,04% sur Corem et 3,66% sur R1.

L'année 2016 a été affectée par une actualité politique chargée, dominée par le référendum britannique sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit), l'élection présidentielle aux Etats-Unis et la réforme constitutionnelle en Italie.

La croissance de l'activité en zone Euro se poursuit à un rythme très modéré, sans accélération, dans un environnement international marqué par une croissance globalement résiliente mais loin des pics d'avant crise. Néanmoins, le contexte politique incertain fragilise l'économie européenne qui devrait toutefois bénéficier de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne via le maintien des taux à des niveaux historiquement bas. En France, l'Insee se montre prudente sur les perspectives de croissance. Pour 2017, les effets possibles du Brexit devront être surveillés, ainsi que le résultat des élections en France et en Allemagne.

Sur les marchés financiers, l'année 2016 a été marquée par une forte baisse des taux d'intérêt avant de se redresser en fin d'année ; l'environnement de taux bas perdure : OAT 10 ans à 0,686% à fin 2016, ce taux est autour de 1% en mars 2017. La gestion obligataire, axée sur une surveillance fine des émetteurs, a permis d'acquérir un total de 476M€ d'obligations en 2016.

Malgré un contexte géopolitique délicat, l'année boursière 2016 a été un bon cru. Plusieurs places boursières ont battu de nouveaux records (New-York et Londres). Sur un an, le CAC 40 gagne 4,86%. Le portefeuille d'actions européennes de l'UMR affiche un gain de 1,99% et le portefeuille d'actions internationales de l'UMR finit l'année en hausse de 11,35%.

Les investissements non cotés tels que les actions non cotées et les actifs d'infrastructure confirment leur solidité. Sur ces deux typologies d'actifs, l'UMR s'est engagée en 2016 à hauteur de 208M€.

L'UMR continue de se positionner sur les marchés immobiliers les plus dynamiques, notamment des boutiques de pied d'immeubles dans les principales villes en France et des actifs de bureaux en France et en Allemagne. En 2016, l'UMR a acquis un actif de bureaux de 3 600 m², situé 121 rue d'Alesia dans Paris 14^{ème}.

UMR, investisseur responsable

L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a défini depuis le 1er janvier 2015 une stratégie d'investisseur responsable, formalisée par une charte. L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les équipes de l'UMR se sont employées tout le long de l'année 2016 à :

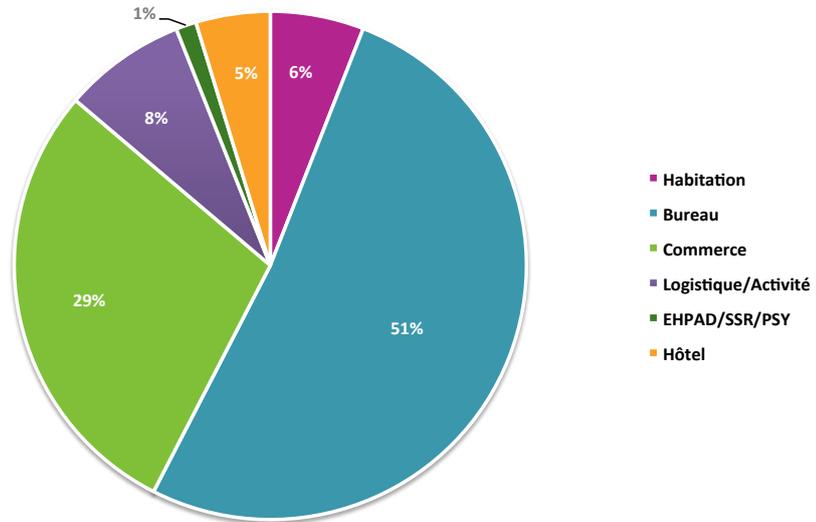
- 1 améliorer le contrôle des risques en surveillant les pratiques ESG des émetteurs ;
- 2 inciter les partenaires de gestion à adopter de meilleures pratiques ESG ;
- 3 intégrer les enjeux climatiques et énergétiques de demain.

Conformément à l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique et de son décret d'application, l'UMR recense ses pratiques d'investisseur responsable dans un rapport dédié (Rapport ESG) qui sera disponible sur notre site Internet à compter de mai 2017.

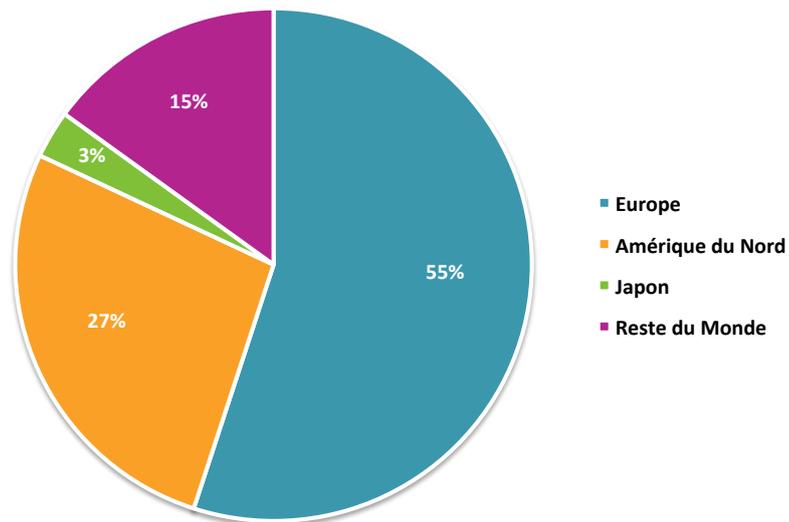
Afin de réduire le niveau de risque des portefeuilles immobiliers, actions et obligataires, l'UMR s'emploie à diversifier les actifs par secteur et par zone géographique.

A titre d'illustration, les graphiques qui suivent montrent la répartition des principales catégories de placements de l'UMR.

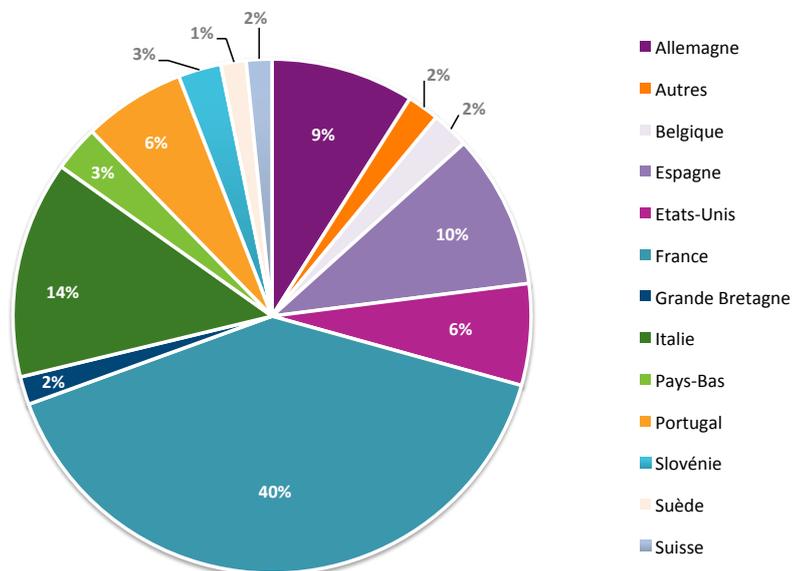
Répartition du portefeuille immobilier par typologie au 31/12/2016



Répartition géographique cible du portefeuille actions au 31/12/2016



Répartition géographique du portefeuille obligataire au 31/12/2016

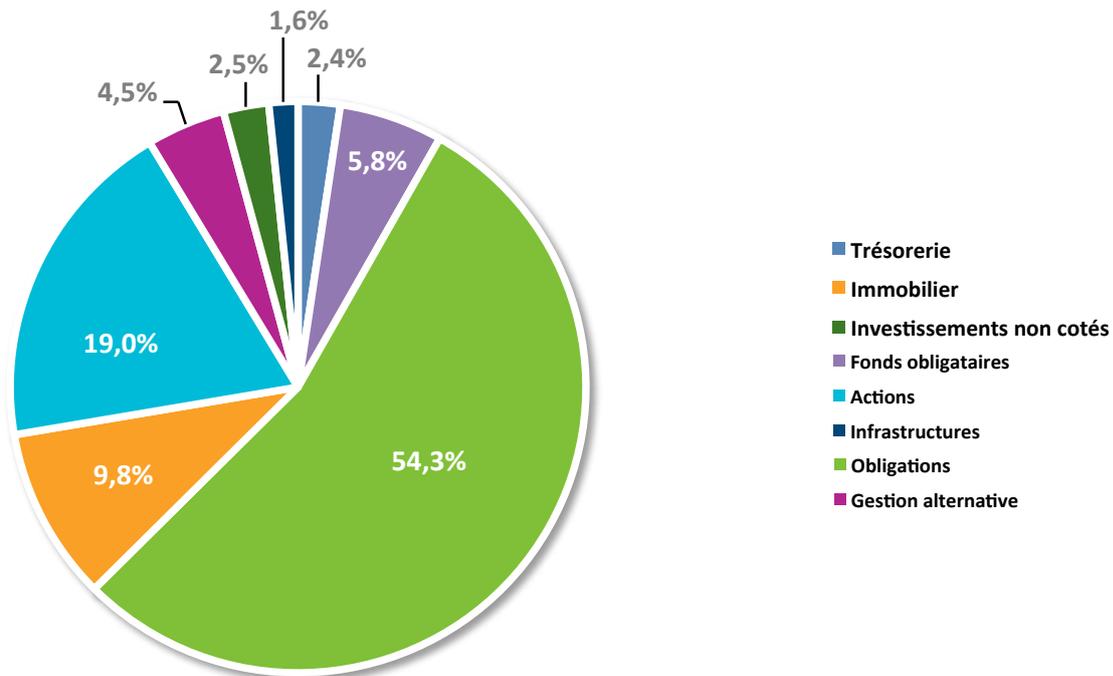


Portefeuille des placements financiers COREM

La valeur nette comptable s'élève à 6 903 M€* et la valeur de marché à 7 877 M€, soit une plus-value latente de 974 M€.

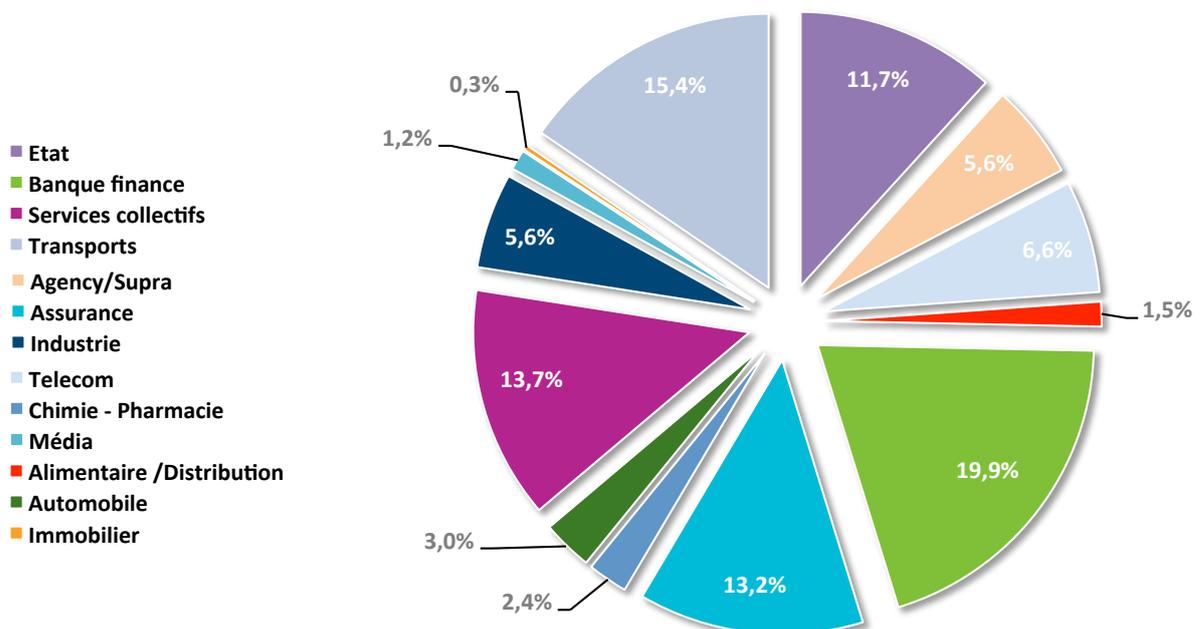
La répartition est la suivante :

Répartition par classe d'actifs au 31/12/2016



Concernant la partie obligataire, la répartition par secteur et par notation est la suivante :

Répartition par secteur au 31/12/2016



* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendues.

COREM

338 509 sociétaires dont :



160 701 cotisants "actifs"
50 356 cotisants "non actifs"

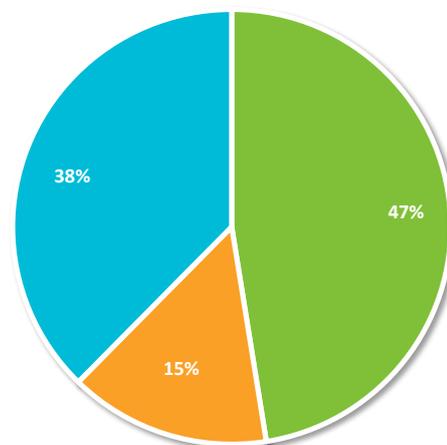


127 452 allocataires

162,1 M€ de cotisations
201,5 M€ de rentes servies

7 002,3 M€ de Provision
Technique Spéciale

Répartition par statut des sociétaires Corem au 31/12/2016



■ Cotisants actifs ■ Cotisants non actifs ■ Allocataires

L'âge moyen des sociétaires Corem est de 61,0 ans :

▶ 53,9 ans pour les cotisants



▶ 67,3 ans pour les allocataires



La cotisation annuelle moyenne des mutualistes reste stable : 863 € en 2015 et 877 € en 2016 (hors versements exceptionnels).

Répartition de la cotisation annuelle moyenne par tranche d'âge

Tranche d'âge	2015	2016
Moins de 30 ans	353 €	344 €
De 30 à 39 ans	514 €	505 €
De 40 à 49 ans	671 €	668 €
De 50 à 59 ans	992 €	985 €
Plus de 60 ans	1 579 €	1 494 €

Ces chiffres confirment que l'épargne dédiée à la retraite suit l'évolution des revenus des adhérents.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime Corem s'élève à 1 587 € en 2016.

Analyse des résultats 2016

● Le taux de couverture du régime Corem

Le taux de couverture est calculé en lissant de manière linéaire le passage des tables TPG93 vers les tables TG05.

- ▶▶ Il est de 107,5% en amélioration de près de 2 points au taux d'actualisation de référence de 3% autorisé par le décret n°2002-331. Cette amélioration s'explique en grande partie par les bons rendements financiers de l'année (le taux de rendement des actifs constaté en 2016 est de 4,04%). Au 31 décembre 2016, le régime respecte parfaitement les exigences du décret .
- ▶▶ Il est de 84,6% au taux réglementaire de droit commun (1,50% à fin 2016). Sur ces bases, le montant des actifs restant à constituer s'élève donc à 1,3 Mds d'Euros.

● Vers une évolution de la réglementation pour les régimes par points

Les pouvoirs publics ont lancé en 2016 un projet d'adaptation des textes réglementant les régimes par points qui serait intégré dans le projet de loi d'habilitation dite « SAPIN 2 ».

La notion de taux de couverture économique intégrant les plus-values latentes pourrait se substituer au calcul en vigueur basé sur une approche strictement comptable. Pour calculer ce taux de couverture sous une approche économique, il convient de calculer les PMT et PTS comme suit :

- ▶▶ La Provision Mathématique Théorique (PMT) est actualisée non pas à un taux fixe, mais avec une courbe des taux (ici la courbe des taux donnée par l'EIOPA*) ;
- ▶▶ La Provision Technique Spéciale (PTS) correspond à la somme des valeurs de marché de l'ensemble des actifs en y ajoutant les coupons courus sur les lignes obligataires.

Cette vision conduit à un taux de couverture sur le Corem de 95,6% avec les tables TG05.

Cette nouvelle réglementation devrait être applicable en 2017.

COREM SÉRÉNITÉ

12 811 adhérents



869 152 €
de cotisations encaissées

321 857 €
de prestations versées

La garantie complémentaire Corem Sérénité a pour objet de garantir le paiement d'un capital en cas de décès de l'adhérent survenant en période de garantie.

L'adhésion à la garantie est ouverte aux adhérents des régimes R1 et/ou Corem qui ne bénéficient pas encore de leurs droits à rente.

* L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

Produits de branche 20 (actif général de l'UMR)

L'UMR gère 3 régimes qui relèvent de la branche 20. Les portefeuilles de ces régimes sont logés au sein de l'actif général de l'UMR. (L'actif général comprend également les actifs en représentation de la marge de solvabilité).

R1

127 915 sociétaires dont :



21 117 cotisants "non actifs"



106 798 allocataires

86,3 M€ de rentes servies

Provision Mathématique
1 382,5 M€ d'actifs

Le régime R1 étant fermé aux nouvelles adhésions, il comprend au 31 décembre 2016 :

- ▶ 83,5% d'allocataires,
- ▶ 16,5% d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants «non actifs»

L'âge moyen des sociétaires R1 est de 77,5 ans en 2016.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime R1 s'élève à 746 € en 2016.

R3

2 253 sociétaires dont :



379 cotisants "non actifs"



1 874 allocataires

Provision Mathématique
45,6 M€ d'actifs

Fermé aux nouvelles adhésions depuis le 31 décembre 2004, le régime R3 est constitué :

- ▶ Des droits à rente acquis dans le cadre de contrats collectifs souscrits auprès de l'UMR à l'attention des fonctionnaires détachés ou mis à disposition (MAD) et des Responsables de l'Economie Sociale (RES).
- ▶ Des droits à rente dont bénéficient les adhérents qui, entre 1973 et 1986, ont opté pour le versement d'une allocation vieillesse annuelle en lieu et place du contrat Prestation Invalidité Décès (PID) de la MGEN.

Il comprend au 31 décembre 2016 :

- ▶ 83,2 % d'allocataires
- ▶ 16,8% d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « non actifs »

Corem co

Corem co est un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 », souscrit par une entreprise au profit de ses salariés dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire.

Ce produit n'a pas connu le développement escompté et reste relativement marginal au sein de l'UMR, dont l'activité principale est la retraite complémentaire individuelle.

L'UMR a ainsi pris la décision de résilier ces contrats à effet du 31 décembre 2016. Cette résiliation est sans effet sur les droits des bénéficiaires arrêtés à cette date.

2 546 sociétaires dont :



1 331 cotisants

1 191 cotisants "non actifs"

24 allocataires

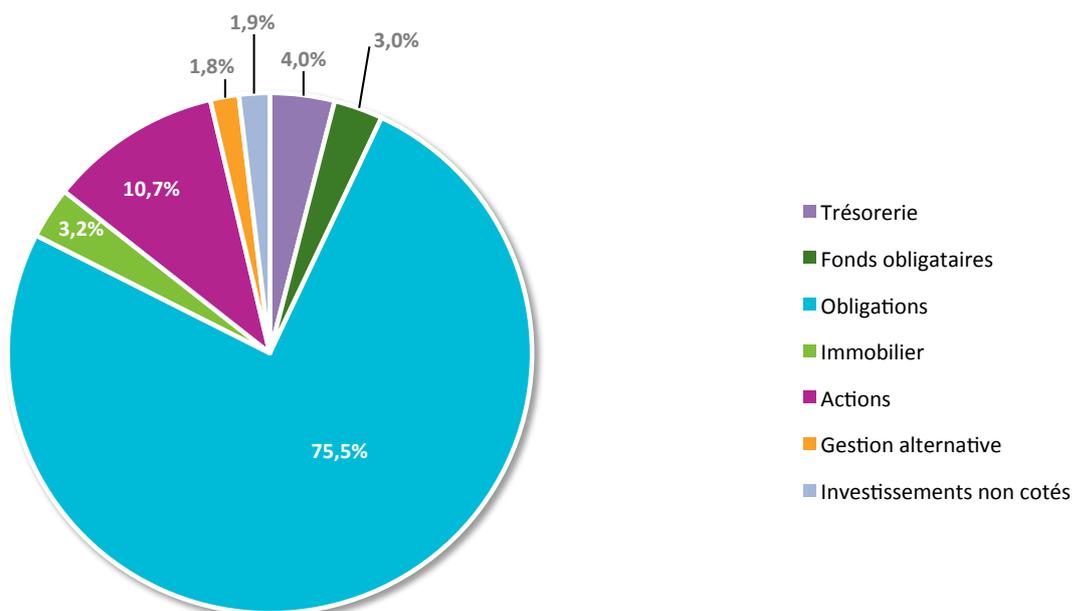


Provision Mathématique
9,5 M€ d'actifs

Portefeuille des placements de l'actif général

La valeur nette comptable s'élève à 1 900 M€* et la valeur de marché à 2 135 M€, soit une plus-value latente de 235 M€.

La répartition par type de placement est la suivante :



Le rendement comptable des placements en représentation de l'actif général de l'UMR s'élève à 2,92% en 2016.

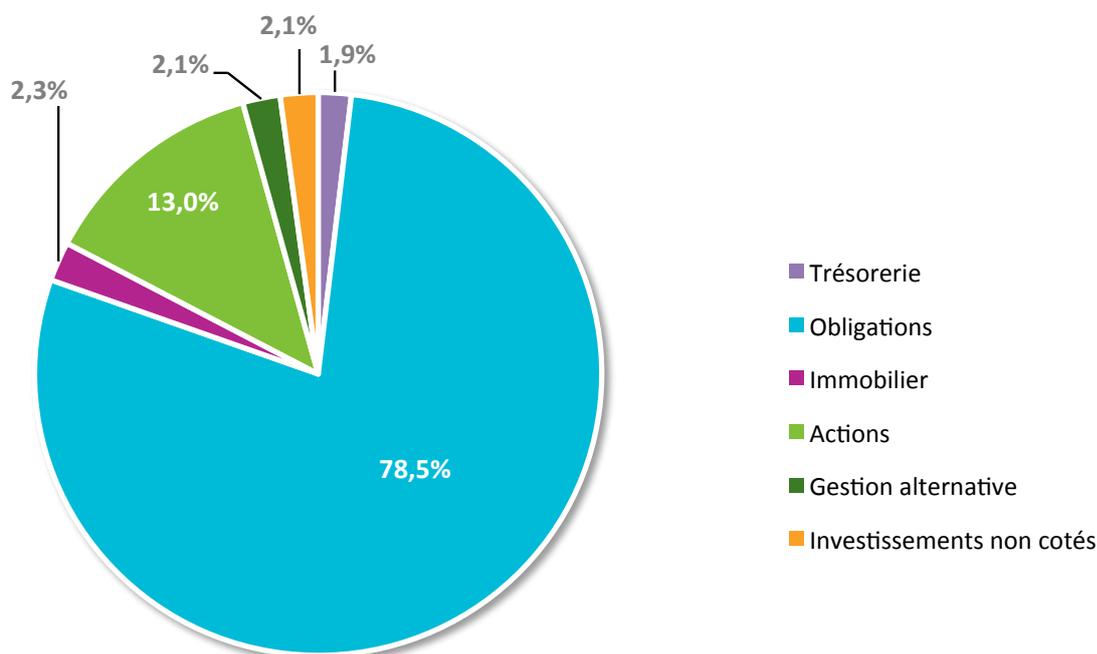
* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendues.

Portefeuille R1

Le régime R1 est cantonné : les actifs et les passifs sont isolés au sein de l'actif général.

La valeur nette comptable s'élève à 1 428 M€* et la valeur de marché à 1 612 M€, soit une plus-value latente de 184 M€.

La répartition par catégorie de placement est la suivante :



Le taux de rendement des actifs R1 est de 3,66% en 2016.

Provisionnement des régimes de branche 20 (R1, R3 et Corem co)

Ces régimes de retraite relèvent désormais de la branche 20. Leur objet est de verser des rentes viagères dont le montant est garanti.

Les engagements de ces régimes sont intégralement couverts par des actifs financiers. Les provisions mathématiques sont calculées avec les taux techniques suivants :

- ▶▶ 0,35% pour le R1
- ▶▶ 0% pour le R3
- ▶▶ 0,40% pour les droits acquis avant 2016 et 0,26% pour les droits acquis en 2016 pour le Corem Co

Le régime R1 fait l'objet d'un cantonnement contractuel dans les comptes de l'UMR. Les modalités d'attribution des résultats techniques et financiers de ce régime sont précisées dans le règlement.

* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique par la non-prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendues.

Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)

Depuis le 1er janvier 2013 et la conversion en branche 20 du régime R3, les excédents techniques et financiers des régimes de branche 20 sont affectés à une Provision pour Participation aux Excédents (PPE).

Le tableau suivant montre l'évolution de la PPE entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 (en M€)

PPE 31/12/2015	91,0
Dotation exercice 2016	38,4
Reprise revalorisation des régimes R1 et Corem co au 1 ^{er} janvier 2017	- 27,3
PPE 31/12/2016	102,1

Au total, la PPE s'élève à 102,1 M€ au 31/12/2016. Ce montant devra être servi aux adhérents, sous forme de revalorisation, dans le respect de la règle des huit ans.

Comptes sociaux

COMPTE SOCIAL

Les comptes arrêtés au 31/12/2016 présentent un total bilan de 8 985,7 M€ et un résultat après impôt sur les sociétés et participation des salariés de 23,5 M€.

Ils ont été établis conformément au Code de la mutualité et aux dispositions du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Vérification de comptabilité pour les exercices 2014 et 2015

Cette vérification a eu lieu d'août 2016 à février 2017. Les propositions de rectification émises par le contrôleur ont été acceptées par l'UMR. Une ultime réunion s'est tenue le jeudi 2 mars afin de signer les documents définitifs. Les rectifications sont de deux ordres :

- ▶ Impôt sur les sociétés : Des reprises de provisions sur les investissements Kommunal Kredit et Rubin effectuées sur 2016 par l'UMR, auraient dû être fiscalement constatées en 2015 selon le contrôleur. Il s'agit donc d'un décalage temporaire de paiement de l'impôt pour 4 707,4 K€, l'impact essentiel étant constitué par les intérêts de retard d'un montant de 145,0 K€.
- ▶ CVAE : pour les deux années 2014 et 2015, un compte de produit n'a pas été pris en compte à tort par l'UMR pour le calcul de la Valeur Ajoutée de l'entreprise. Il en ressort un montant de droits à payer de 56,0 K€ ainsi qu'un montant d'intérêts de retard de 2,0 K€.

Les montants ci-dessus sont pris en compte dans les états financiers 2016.

Les calculs d'IS et de CVAE au titre de 2016 tiennent compte des remarques du contrôleur.

Changement de banque de flux

Au cours de l'année 2016, un appel d'offres a été lancé afin de chercher le nouvel organisme bancaire à qui confier nos flux. Fin mai 2016, la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest a été choisie.

Les travaux de déploiement ont eu lieu sur le second semestre de l'année.

La migration en fin d'année 2016 s'est faite de manière tout à fait transparente vis-à-vis de nos sociétaires. Les frais bancaires vont passer de 0,3 M€ jusqu'à fin 2016 à moins de 0,1 M€ à partir de 2017.

Kommunal Kredit

Un paiement de 12,1 M€ a été reçu de la Fiducie au Luxembourg. La valeur brute des titres a été diminuée d'autant et une reprise de provision du même montant a été constatée.

Le solde des titres est totalement déprécié dans les comptes au 31/12/2016. Le contentieux n'est pas remis en cause et suit son cours.

Obligation Banco Espirito Santo (BES)

La Société BES Finance s'est mise en liquidation au cours de l'année 2016. Un certain nombre de démarches ont été effectuées par l'UMR, assistée de son avocat, afin de faire reconnaître sa créance. Suite au rejet de la déclaration de créances, l'UMR a décidé de ne pas faire appel et de mettre un terme aux démarches judiciaires en cours.

Au 31 décembre 2016, les titres sont dépréciés à 100%. Il est peu probable d'envisager un recouvrement futur des sommes investies.

Fin janvier 2017, une opportunité de vendre les titres à 0,3% du pair soit 180,0 K€ a été saisie par l'UMR.

BILAN 2016

ACTIF (en M€)	2016	2015
Actifs incorporels	0,4	1,0
Placements	8 624,9	8 459,3
Créances	11,3	10,6
Autres actifs	174,3	118,0
Comptes de régularisation Actif (liés aux placements)	174,8	187,4
TOTAL ACTIF	8 985,7	8 776,3

PASSIF (en M€)	2016	2015
Fonds Propres et Mutualistes	289,2	251,9
Passifs subordonnés	115,0	115,0
Provisions techniques Assurances vie	8 442,2	8 288,5
Provisions pour participation aux excédents	102,1	91,0
Provision pour risques et charges	0,6	0,6
Autres dettes	12,5	12,9
Compte de régularisation Passif	24,1	16,4
TOTAL PASSIF	8 985,7	8 776,3

Placements

L'ensemble des actifs représentatifs des régimes et de l'Actif Général est passé de 8 459,3 M€ fin 2015 à 8 624,9 M€ fin 2016.

L'analyse ligne à ligne de l'ensemble des portefeuilles (risques d'émetteur, dépréciation éventuelle de fonds, analyse des valeurs économiques futures des actifs immobiliers,...) a conduit à la comptabilisation de provisions pour dépréciation complémentaires en 2016, à hauteur de :

▶▶ Corem : 10,3 M€

▶▶ R1 : 1,4 M€

Des reprises de provision ont également été constatées, à hauteur de :

▶▶ Corem : 38,3 M€

Fin 2016, des actualisations d'expertises ont été réalisées par la société BNP Paribas Real Estate sur les investissements immobiliers détenus en direct. Elles ont été utilisées à des fins de valorisation du portefeuille immobilier. Le résultat de ces actualisations n'a pas conduit à la constatation de provision pour dépréciation à caractère durable sur les immeubles concernés.

Par ailleurs, BNP Paribas Real Estate a également réalisé l'expertise de la valeur des parts de SCI détenues par l'UMR.

Créances

Le montant de 11,3 M€ est essentiellement constitué de :

- Demandes de remboursement des majorations légales et anciens combattants au titre de 2016 auprès de l'Etat pour 6,3 M€
- Du solde de CVAE à récupérer auprès de l'Etat pour 0,1 M€
- De la créance d'IS à récupérer auprès de l'état pour 2,9 M€

Autres actifs

Ils sont composés à hauteur de 173,9 M€ de soldes débiteurs de banque et de 0,4 M€ d'immobilisations d'exploitation (matériel et mobilier de bureau,...). Les soldes bancaires particulièrement importants correspondent au dénouement des opérations de prêt emprunt de titres pour lesquelles les réinvestissements ont eu lieu uniquement en début d'année 2017.

Comptes de régularisation

Y figurent les intérêts et loyers acquis non échus à hauteur de 143,5 M€.

Fonds propres

L'évolution des fonds propres s'analyse comme suit (en M€) :

Au 31/12/2015	251,9 M€
Ajustement Réserve pour Amortissement Emprunt	2,7 M€
Dotations Réserve de capitalisation	11,1 M€
Au 31/12/2016 avant résultat net	265,7 M€
Résultat net 2016	23,5 M€
Fonds propres au 31/12/2016	289,2 M€

Provisions techniques

Elles ont été calculées au 31/12/2016, conformément aux règles stipulées pour chaque régime. L'évolution est la suivante :

	2016	2015
R1	1 382,5	1 437,5
Corem	7 002,3	6 793,4
Solidarité	2,3	2,2
R3	45,6	47,3
Prov Participation Excédents Générale (PPE)	10,9	34,1
PPE R1	91,2	56,9
Corem co	9,5	8,1
Total	8 544,3	8 379,5

La provision mathématique du régime R1 s'établit à 1 382,5 M€ contre 1 437,5 M€ fin 2015. Les versements de prestations se sont élevés à 86,3 M€ sur 2016. Le rendement du régime pour 2016 est de 3,66%. Cette provision tient compte d'une revalorisation des rentes de 2%, correspondant à 27,1 M€, prélevée, conformément aux décisions du CA du 30 Mai 2016, à raison de 1,70% soit 23,0 M€ sur la PPE générale et 0,30% soit 4,1 M€ sur la PPE spécifique du R1.

La PTS du régime Corem croît de 205,0 M€ après versement de 201,5 M€ de prestations. On observe un encaissement de 162,1 M€ de cotisations. Le rendement comptable des actifs atteint 4,04%.

Le régime R3 montre une provision mathématique en légère baisse de 1,7 M€.

Le compte de participation aux excédents techniques et financiers de l'Actif Général a été calculé pour 2016, le solde est inférieur au montant calculé pour le seul canton R1, de ce fait aucune dotation à la PPE générale n'a été effectuée. En revanche 23,2 M€ ont été prélevés sur cette PPE générale afin de revaloriser le régime R1 et Corem co (0,2 M€). Le solde de la PPE générale est donc de 10,9 M€ au 31/12/2016.

En revanche, une dotation spécifique de 38,4 M€ a été calculée et comptabilisée au titre de 2016, portant la PPE du R1 à 91,2 M€ au 31/12/2016 (après prise en compte de montant de 4,1 M€ incorporé en PM du R1).

Aucune autre provision technique et notamment une éventuelle provision pour risque d'exigibilité n'était à comptabiliser au titre de 2016.

Autres dettes

Les dettes envers les établissements de crédit comprennent le solde créditeur des banques uniquement, l'emprunt contracté auprès de notre banque HSBC, afin de financer notre nouveau système d'information, ayant été totalement remboursé.

Par ailleurs, la C3S est comptabilisée à hauteur de 0,8 M€ au titre de 2016, payable en 2017.

Enfin en "autres dettes" figurent également les rétrocessions d'intermédiaires à hauteur de 0,9 M€, le montant d'URSSAF à payer au titre du mois de décembre pour 1,6 M€ ainsi que le montant de cotisation FNG provisionné et non encore appelé pour 2,1 M€.

Enfin le redressement d'IS au titre de 2015 a eu un impact sur le calcul de la Réserve Spéciale de Participation 2015, au titre de laquelle un complément de 0,5 M€ a été comptabilisé.

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

Compte de résultat simplifié

(en M€)	2016	2015
Cotisations	163,8	173,7
Produits financiers nets	334,2	352,6
Autres produits techniques	0,2	0,2
Charges de prestations	-293,3	-287,4
Variation Provisions techniques	-164,9	-197,9
Frais d'acquisition et d'administration	-8,7	-9,3
Autres charges techniques	-1,8	-1,5
Produits des placements transférés au compte non technique	-13,4	-13,6
RÉSULTAT TECHNIQUE	16,1	16,8
Produits des placements alloués du compte technique vie	13,4	13,6
Autres produits non techniques	5,6	2,8
Résultat exceptionnel	-2,7	-2,8
Impôts sur le résultat	-8,9	-10,7
RÉSULTAT NET	23,5	19,6

Cotisations

Le montant des cotisations 2016 se décompose de la manière suivante :

- ▶ Corem : 162,1 M€
- ▶ Corem co : 0,9 M€
- ▶ FAS : 0,1 M€
- ▶ Corem Sérénité : 0,7 M€

Prestations

Le montant des prestations et frais afférents a augmenté de 5,9 M€ par rapport à 2015. Pour le régime Corem, on observe une augmentation des rentes versées de 8,7 M€, alors que pour le régime R1 l'évolution est à la baisse : -2,4 M€.

Résultat financier

Il passe de 352,6 M€ en 2015 à 334,2 M€ en 2016. Les taux de rendement comptable enregistrés sur chaque régime sont les suivants :

R1	3,66% contre 4,36% en 2015
Corem	4,04% contre 4,27% en 2015

Frais de gestion

Le montant total des frais de gestion réels de l'UMR au titre de 2016 est de 14,9 M€.

Le budget autorisé par la Conseil d'administration était de 18,4 M€. Des économies ont donc été réalisées pour 3,5 M€.

Impôts sur le résultat

L'impôt à acquitter au titre de l'exercice 2016 est de 3,3 M€.

Il est plus faible que celui constaté au titre de 2015 car il tient compte des incidences du contrôle fiscal. En effet, les reprises de provision fiscalisées au titre de 2015 dans le cadre du contrôle fiscal (voir début de note), sont de ce fait déduites dans le cadre de la détermination du résultat fiscal au titre de 2016, à hauteur de 13,7 M€.

L'impôt à payer au titre de 2015 est comptabilisé pour 5,1 M€ (intérêts de retard inclus).

Par ailleurs, aucune participation des salariés n'est à comptabiliser au titre de 2016.

Analyse du résultat en M€

Le résultat de l'UMR s'analyse de la manière suivante	
Excédent de gestion régimes branche 26	18,8 M€
Résultat technique Actif Général	- 2,7 M€
Résultat non technique	19,0 M€
Dotations réserve pour Amortissement Emprunt	-2,7 M€
IS et Participation	-8,9 M€
Résultat net 2016	23,5 M€

Le résultat non technique comprend notamment 13,4 M€ de produits de placements alloués du compte technique vie.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 postes d'administrateurs au Conseil d'administration de l'UMR dont 17 pourvus à ce jour.

BENOIT Jean-Paul (55 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)
Président Mutualité Française PACA
Président Fédération des Mutuelles de France
Vice-Président FNMF
Vice-Président MFAS
Administrateur Solimut Mutuelle de France
Administrateur UMG Solimut
Administrateur Mutuelle d'Action Sociale 04/05
Administrateur AESIO UGM.
Trésorier Pupilles de l'Enseignement Public 05

BONNEL Mylène (40 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)
Vice-Présidente Comité Fédéral Régional Limousin
Administrateur Union Territoriale Limousine
Administrateur MGEN

BRUSSEAU Régine (67 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)
Administrateur MFP Retraite
Délégué à l'AG Harmonie Fonction Publique

CHAVOUET Dominique (65 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)
Vice-Président LMG
Administrateur LMG UNION

COUAILLIER Annick (64 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)
Vice-Président MAIF
Administrateur SA Filia MAIF
Secrétaire Général Fondation MAIF

COULOMBE Jacques (59 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)
Membre du CA MGEN 76
Membre du bureau Section MGEN 76
Administrateur APAJH 76
Président du club Entreprises IAE Université de Rouen
Administrateur MRE

DERIU Sergio (49 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)
Administrateur MGEN Union
Administrateur MGEN
Administrateur MRE

DORCHIES Stéphane (54 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)
Président MFP Nord
Vice-Président MRE
Administrateur CRESS Hauts de France
Membre du bureau CRESS Hauts de France
Président du comité d'audit UMR (et fonction clé audit interne)
Délégué régional MFP Nord/Pas-de-Calais

DURAND Christine (54 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)
Présidente MRE
Administrateur APAJH 11
Membre du bureau MFP 11

HERNANDEZ Alain (65 ans)

Président UMR (Fin du mandat : 2018)
Administrateur MRE
Administrateur FNMF

JEAN Jean-François (61 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)
Président MFP Retraite
Vice-Président MRE
Administrateur MGEFI

JEANNEAU Eric (45 ans)

Vice-Président UMR (Fin du mandat : 2018)
Administrateur MGEN
Administrateur EGAMO
2^e Vice-Président Union Territoriale des Mutuelles de Vendée
Membre du bureau de l'IREPS Pays de Loire

JECHOUX Claude (64 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président CA Parnasse Garanties
Président Directeur Général Parnasse services
Vice-président CASDEN Banque Populaire
Vice-Président du Conseil de surveillance du GAIA
Administrateur PARNASSE MAIF
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire au CA de BMF
Représentant CASDEN Banque Populaire à la SCI Montorgueil-Bachaumont
Gérant d'Inter Promo

JOUGLA Jacqueline (67 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente LMG Services
Présidente SMS Ligne Claire
Administrateur LMG
Administrateur UTMIF
Administrateur du Réseau des centres de santé mutualistes

LAMARRE Frédérique (42 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente MFP 36
Administrateur MRE
Administrateur ADOSEN
Administrateur UT MFCVL
Administrateur CRESS Centre
Délégué régional MFP Centre

MARTHOS Yves (66 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Administrateur MGEFI
Administrateur MASFIP

ROUQUETTE Romain (43 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Administrateur MUTRÉ Union
Membre du Directoire MFPrévoyance
Membre du conseil de surveillance SAFM

2016

Union Mutualiste Retraite

Union de Mutuelles et unions relevant du livre II du Code de la mutualité n° SIREN 442 294 856
3 square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15